GÉNÉRATION S - 26 novembre 2019

INTERVENANT

OPCO Santé Hauts-de-France - UNIFAF

6 place Pierre Mendès France

59 000 LILLE

Tél. : 03 20 30 36 90

E-mail : hdf@unifaf.fr

https://opco-sante.fr/hauts-de-france

Graziella KUCHARSKI

Secrétaire générale de Région

Tél. : 07 76 09 76 32

E-mail : graziella.kucharski@unifaf.fr

Activité principale

OPCO (Opérateur de compétence) dans le secteur de la santé : gestion et conseil en formation auprès des entreprises adhérentes.

Effectif

301 collaborateurs dont 25 en région Hauts-de-France

Profil clients

☐ Local ☒ National ☐ International

Descriptif de l'innovation présentée

L'innovation majeure de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » réside dans son approche plus libérale.

Elle privilégie l'accès direct des individus à la formation et tend à limiter les intermédiaires là où ils sont nécessaires (appui aux employeurs et salariés de TPE PME, appui conseil des personnes les moins autonomes…).

Elle implique dans l'esprit une simplification de la gouvernance et de l'ensemble des dispositions de formation pour s'en emparer. Elle instille également une plus forte transparence du marché de formation pour permettre aux personnes de procéder à des choix « éclairés » (transparence sur les coûts de formation, transparence sur la qualité des formations…).

Enjeu de cette innovation

Cette nouvelle loi intervient dans un contexte de fortes mutations économiques et de transformation des métiers (disruption numérique, révolution de la connaissance…) ou doivent être anticipé la disparition de 10 % des métiers actuels et la transformation de 50 % d'entre eux ; notamment les emplois les moins qualifiés.

Tout l'enjeu de la réforme, c'est à la fois massifier l'accès à la formation (cycle de formation plus courts, moins coûteux) et élever le niveau moyen de tous les français au niveau des meilleurs standards européens et nationaux.

L'objectif prioritaire du gouvernement, c'est la sécurisation des parcours professionnels de tous les actifs, mais aussi de tous les demandeurs d'emploi et des jeunes pour favoriser leur employabilité.

Le rôle de l'OPCO Santé est d'accompagner les employeurs et les salariés des branches qui le composent dans ces transitions, et notamment anticiper les compétences de demain.